



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2026 – 17 H 30

Réf 2026 – N°1/5.2

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le QUATORZE JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 08 janvier 2026 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL (DCM_2026-7 et DCM_2026-8), Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Oliver BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Arnaud FOUREL à Gilles TRAUULET (DCM_2026-1 à DCM_2026-6)
Jean-Claude CAMPOS à Marielle NEPOTY Christine DUCHANGE à Michèle PALLARES
AUSSANNAIRE à Pierre MAUMEJEAN Cédric BONATO à Joachim RAMS
Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Janine LHUILLIER

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 29

HEURE DE FIN DE LA SÉANCE :

I- Appel nominatif des conseillers

Pierre MAUMÉJEAN procède à l'appel nominatif des conseillers.

Il propose, avant l'ouverture de la séance, aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes d'observer une minute de silence pour les victimes de la tragédie de Crans-Montana.

II- Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

III-Nomination du secrétaire

Pierre MAUMÉJEAN propose la candidature de Janine LHUILLIER en qualité de secrétaire pour la présente séance.

IV- Présentation de l'ordre du jour de la séance.

La présente convocation a été envoyée le 08 janvier 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- II. Ouverture de la séance

- III. Nomination du secrétaire
- IV. Présentation de l'ordre du jour de la séance

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

- 0) Approbation de l'Ordre du Jour
- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025
- 2) Approbation de l'Avenant n°1 prorogeant la convention cadre de la CCTC et des communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi
- 3) Dissimulation du réseau électrique – Rue Émile Jamais - Programme d'investissement du SMEG Territoire Energie Gard
- 4) Convention de partenariat avec l'Association Passe Muraille- Chantier d'insertion de la Camargue Gardoise « Passe muraille »
- 5) Convention de mise à disposition du personnel commune d'Aigues-Mortes/ CCTC
- 6) Renouvellement d'un Comité Social Territorial commun (CST) entre la commune et le CCAS- Elections Professionnels 2026
- 7) Modification du tableau des effectifs – Création de postes
- 8) Subvention annuelle de fonctionnement CCAS
- 9) Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir
- 10) Informations et questions orales d'actualité

AFFAIRE N°0

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Pierre MAUMÉJEAN fait part concernant l'Ordre du Jour qu'une nouvelle question a été ajoutée et a été envoyée. Il ajoute que cette question concerne la prolongation du programme PVD du 31 mars au 31 décembre 2026. Il demande s'il y a d'autres observations. Il donne la parole à Madame VANDERBISTE.

Carine VANDERBISTE prend la parole en précisant qu'il ne s'agit pas d'une question et elle dit : « Oui, bonjour Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs les conseillers. J'ai, si vous me le permettez, un petit mot à vous faire part. Est-ce que c'est possible ? »

Pierre MAUMEJEAN lui répond : « Vous êtes conseillère municipale, on est au conseil municipal, vous avez des questions d'actualité, vous pourriez peut-être attendre ... »

Carine VANDERBISTE : « Non, ce n'est pas une question, Monsieur le Maire. C'est juste un petit mot. »

Pierre MAUMÉJEAN : « Eh bien, allez-y, Madame. »

Carine VANDERBISTE : « C'est un des derniers conseils municipaux ou c'est le dernier, peut-être? »

Pierre MAUMÉJEAN indique que, bien qu'il s'agisse du dernier conseil municipal prévu, un conseil supplémentaire pourrait être organisé si l'actualité municipale ou régionale l'exige.

Carine VANDERBISTE prend la parole et dit : « Bon, mon discours tombe à pic alors. Merci pour votre écoute. Avant toute chose, je souhaite profiter de ce conseil municipal pour vous adresser, ainsi qu'à l'ensemble des habitants de la commune, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année : santé, projet, sérénité et engagement au service de l'intérêt général. Ce conseil marque pour moi la fin de six années de mandat en tant que conseillère municipale d'opposition.

Six années riches, intenses, parfois complexes, mais surtout formatrices. Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon coéquipier Olivier Bertrand, qui m'a énormément appris durant ces six années. Son expérience, sa rigueur et sa manière d'aborder les dossiers m'ont permis de grandir politiquement et humainement. Je veux aussi souligner et remercier certaines personnes de la majorité, et en particulier Christine et Véronique, qui ont toujours fait preuve d'écoute, de respect et d'esprit de partage dans nos échanges.

Ces attitudes sont essentielles au bon fonctionnement d'un conseil municipal, quelle que soit notre sensibilité politique. Cela étant dit, je souhaite également partager un ressenti plus mitigé. En six ans, j'ai parfois été déçue par le fonctionnement de nos échanges. Trop souvent, les débats se font uniquement entre Monsieur le Maire, quelques adjoints et l'opposition.

Et en six ans, je dois le dire avec sincérité, je n'ai jamais entendu la voix de certains conseillers de la majorité. Ce sont toujours les mêmes personnes qui prennent la parole. Je trouve cela dommage, car un conseil municipal gagne en richesse lorsque toutes les voix s'expriment, lorsque les avis peuvent diverger et que l'on n'est pas systématiquement dans un accord silencieux. Par curiosité et par volonté d'apprendre, je suis allée assister à deux conseils municipaux dans d'autres communes. L'un dans le Nord, où j'ai la chance d'avoir ma maman qui est conseillère municipale, l'autre dans une ville du Gard. J'y ai été agréablement surprise. Les conseils y débutent plus tard, à 19 heures, ce qui me semble plus adapté pour les personnes qui travaillent. Mais surtout, j'ai observé des échanges beaucoup plus fluides, un climat respectueux, sans agressivité, et une participation active de l'ensemble des élus, majorité comme opposition. Cela m'a confortée dans l'idée qu'un autre fonctionnement est possible. Malgré ces réserves, je tiens à dire que ces six années ont été très enrichissantes. J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement d'une collectivité, sur le débat démocratique, sur l'engagement local et sur moi-même. Je ressors de ce mandat avec plus d'expérience, plus de recul et toujours la conviction que le dialogue et le respect sont les piliers d'une démocratie locale vivante. Je vous remercie pour ces six années de travail partagé et je souhaite à chacun d'entre vous une bonne continuation au service de notre commune et de ses habitants. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN exprime son regret quant à la faible prise de parole et à l'absence répétée de certains conseillers municipaux, tant de la majorité que de l'opposition. La séance se poursuit avec l'approbation de l'ordre du jour. Il donne ensuite la parole à Monsieur Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « Merci. Donc, le groupe Le Revivre souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne année 2026, qu'elle soit utile à notre

commune et bénéfique pour ses habitants. Comme à l'accoutumée, je procède à l'enregistrement audio de la séance et l'association Le Revivre réalise un enregistrement vidéo. Concernant le sujet Petite Ville de demain, Monsieur le Maire, nous prenons acte de votre proposition d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la prorogation de ce programme, transmise aux élus par courriel la veille de la séance.

Bien que regrettant cette transmission hors délai, dans un esprit de responsabilité, le groupe Le Revivre ne s'opposera pas à l'ajout de ce point à l'ordre du jour, sous réserve que nos observations figurent au procès-verbal.

Par ailleurs, nous avons bien reçu une convocation pour ce conseil municipal.

Nous constatons toutefois que celle-ci n'était pas accompagnée d'un document distinct portant sur l'ordre du jour.

En effet, ni les documents papiers déposés dans nos boîtes aux lettres, ni les fichiers transmis par voie électronique ne comportaient de documents intitulés « ordre du jour ». Cette situation soulève à tout le moins une interrogation sur la régularité formelle de la convocation.

L'ordre du jour constitue un élément essentiel de l'information préalable des conseillers municipaux.

Nous relevons par ailleurs que la note de synthèse figurait bien dans les dossiers transmis, mais qu'elle ne substitue pas en tant que telle à la communication formelle de l'ordre du jour, lequel doit être clairement identifié comme tel.

Afin de ne pas entraver le délai de la séance, nous prenons néanmoins acte du contenu de cette note de synthèse, tout en souhaitant que ce constat figure au procès-verbal. D'autre part, nous constatons que la délibération relative au rapport d'orientation budgétaire n'est pas inscrite à l'ordre du jour de ce conseil. Or, traditionnellement, le ROB est présenté en conseil municipal généralement vers le 20 mars, afin de permettre un débat budgétaire éclairé avant le vote du budget.

Dans ce contexte, compte tenu du calendrier particulier de cette année, avec les échéances électorales municipales prévues les 15 et 22 mars prochains, pouvez-vous nous indiquer si vous envisagez de convoquer un conseil municipal afin que le rapport d'orientation budgétaire puisse être présenté et débattu avant le 15 mars ? Enfin, Monsieur le Maire, comme vous le savez, le groupe Le Revivre a déposé une question orale d'actualité, donc information sur les affectations d'utilisation actuelles ou prévues du local mis à disposition de la commune par l'association Un Toit pour Tous, situé au logis du Bosquet, ainsi que sur les principaux aménagements et équipements financés par la commune pour ce local.

Y a-t-il d'autres questions orales ? Merci, Monsieur le Maire. »

Pierre MAUMÉJEAN indique qu'une question orale a été déposée par Monsieur Olivier Bertrand et Madame Carine Vanderviste. Il précise que l'ajout de la délibération relative au programme « Petites Villes de demain » résulte d'une notification tardive de la communauté de communes, reçue 24 heures auparavant, nécessitant son examen en urgence. Cette délibération concerne uniquement le report du programme du 31 mars au 31 décembre.

AFFAIRE N°1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Monsieur le Maire présente aux élus le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal, puis après débat, le soumet à son approbation.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « Monsieur le Maire, le groupe Le Revivre a relevé plusieurs anomalies matérielles et de fond dans le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025, qui nous est soumis pour approbation.

Premièrement, en page 1 du document, dans la partie relative à la présentation de l'ordre du jour, il est indiqué que la convocation aurait été envoyée le 24 juillet 2025, ce qui constitue manifestement une erreur matérielle incompatible avec la date de la séance concernée. Deuxièmement, au pied de l'ensemble des pages figure la mention « note de synthèse conseil municipal du 8 décembre 2025 ». Or, le document soumis aujourd'hui n'est pas une note de synthèse, mais bien le procès-verbal de la séance.

Cette confusion d'intitulés n'est pas neutre dans la mesure où ces documents n'ont ni la même nature ni la même portée juridique. Troisièmement, en page 4, au niveau du décompte des votes sur l'approbation du PV du 30 juillet 2025, il y a eu 5 votes contre et non pas 4, comme cela est mentionné.

Enfin, s'agissant de la retranscription des interventions, nous constatons de nombreux écarts avec les propos effectivement tenus en séance.

Jusqu'à présent, l'usage permettait que nous puissions, soit spontanément, à la suite d'un échange avec le secrétariat, faire part de nos propositions de transcription avant la présentation du procès-verbal au conseil. Cette possibilité n'a pas été mise en œuvre cette fois-ci, ce qui explique en grande partie les écarts constatés et ne nous permet pas d'approuver le document tel qu'il est présenté.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Le Revivre votera contre l'approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025. »

Pierre MAUMÉJEAN : indique que les observations de M. RAMS ont été entendues et seront consignées au procès-verbal de la séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

APPROBATION DU PROCÈS- VERBAL DU 08 DÉCEMBRE 2025	Pour :	24	GRUPE MAJORITAIRE – S. PIGNAN
	Contre :	4	C. BONATO – J. RAMS- O. BERTRAND C. VANDERBISTE – M. POUGENC
	Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°2

PVD : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 PROROGÉANT LA CONVENTION CADRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE ET DES COMMUNES D'AIGUES-MORTES ET LE GRAU DU ROI

Rapporteur : Régis VIANET, conseiller municipal délégué

Régis VIANET présente la délibération concernant la prorogation de la convention «Petites Villes de demain», initialement prévue jusqu'au 31 mars 2026, jusqu'au 31 décembre 2026. Il explique que la présentation tardive résulte d'une sollicitation tardive du préfet du Gard et que cette prorogation est nécessaire pour permettre le financement et la poursuite d'une cinquantaine d'actions engagées à Aigues-Mortes et dans le cadre de la communauté de communes. Il précise que les autres termes de la convention restent inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le programme national Petites Villes de Demain lancé le 1er octobre 2020 et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 30 juin 2021 par la Communauté de communes Terre de Camargue et par les communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 19 décembre 2024 par la Communauté de communes Terre de Camargue et par les communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Vidourle-Camargue, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et la Banque des Territoires,

Vu le Comité de Pilotage Petites Villes de Demain / Opération de Revitalisation du Territoire réuni le 18 décembre 2025,

La commune d'Aigues-Mortes est engagée dans le programme national Petites Villes de Demain depuis 2021 dans le cadre d'une démarche conjointe avec la commune du Grau du roi et la Communauté de communes Terre de Camargue.

La convention cadre Petites Villes de Demain, signée le 19 décembre 2024, fixe les modalités de mise en œuvre du programme dans les deux communes, afin de renforcer leur attractivité et leurs fonctions de centralités, et revitaliser leurs centres-villes. A cette convention cadre est annexée la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, signée à la même date, qui définit la stratégie et les actions.

Comme initialement prévu par le programme national Petites Villes de Demain, la convention cadre arrive à échéance en mars 2026.

L'Etat et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ont ouvert la possibilité de proroger la durée du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026, permettant ainsi de poursuivre le projet engagé et notamment de maintenir les partenariats et financements d'ingénierie (études, poste de chef de projet) associés jusqu'à ce terme.

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Préfet du Gard, Messieurs les Maires d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi ont exprimé leur souhait de maintenir leur engagement dans le programme Petites villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 et de proroger la convention cadre en ce sens via la signature d'un avenant n°1.

L'avenant n°1 se limite à cette prorogation sans autre modification des modalités de mise en œuvre du programme.

Sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMEJEAN, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver** l'avenant n°1 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2026 la convention cadre Petites Villes de Demain de la Communauté de communes

Terre de Camargue et des communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, tel que joint à la présente délibération,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes autres pièces, à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. RAMS.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « Oui, Monsieur le Maire. Sur le fond de cette délibération, la prorogation du programme Petites Villes de demain jusqu'au 31 décembre 2026 nous apparaît utile et opportune afin d'assurer la continuité des actions engagées et des financements associés tels que l'a dit Régis Vianet.

Il s'agit d'un avenant de prorogation sans modification de contenu de programme qui répond à la demande de l'État et à une logique de continuité de l'action publique. Pour ces raisons et sans préjuger des réserves que nous avons exprimées sur la méthode, le groupe Le Revivre votera pour cette délibération. »

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a d'autres questions ou observations. Il donne la parole à M. Bertrand.

Olivier BERTRAND prend la parole et dit : « Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souhaite souhaiter une bonne année, une bonne santé à l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui au conseil municipal, à l'ensemble des élus qui sont autour de cette table et à vous également, Monsieur le Maire.

Une petite question, Régis, est-ce qu'il serait possible de nous rappeler les actions qui sont en cours concernant ce fameux projet dont tu vas nous demander une signature, un accord, donc au-delà du 31 mars ? Pour la commune d'Aigues-Mortes, merci. »

Régis VIANET indique que la commune d'Aigues-Mortes compte 55 actions inscrites dans le programme « Petites Villes de demain ». Certaines sont achevées, d'autres en cours ou à venir, notamment des projets structurants tels que la désimperméabilisation des cours d'école, des travaux sur l'église Notre-Dame-des-Sablons (phase 1) et des aménagements de parkings, Constance et Mézy. Le programme comprend également des actions en faveur de l'habitat et du logement. L'ensemble de ces actions représente un montant prévisionnel de subventions d'environ 2 500 000 €.

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-1	PETITES VILLES DE DEMAIN APPROBATION DE L'AVENANT N°1 PROROGANT LA CONVENTION CADRE DE LA CCTC ET DES COMMUNES D'AIGUES-MORTES ET DE LE GRAU DU ROI	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°3

DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE - RUE ÉMILE JAMAIS - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG TERRITOIRE ENERGIE GARD

Rapporteur : Jean-Claude BASCHIOU – conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal que conformément à ses statuts, le SMEG du Gard réalise les travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public du territoire des communes adhérentes qui lui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage en la matière.

Le SMEG réalise ces travaux dans les conditions fixées aux Etats Financiers Estimatif qu'il produit, en accord avec la commune adhérente qui participe financièrement à l'opération.

S'agissant de la rue Emile Jamais, qui a fait l'objet de travaux de requalification totale de la voie menés par la commune après que la Communauté de Communes Terre de Camargue soit intervenue sur les réseaux humides, courant 2023 et 2024, le SMEG du Gard avait été sollicité en amont afin d'anticiper la dissimulation des réseaux aériens de cette rue. Des gaines ont donc été posées, en parallèle de la réalisation des travaux précités, afin de permettre l'enfouissement ultérieur des réseaux d'électricité. Ce projet, qui consistera donc à câbler le génie civil construit à cet effet, pourra être réalisé en intégralité si l'ensemble des propriétaires impactés signent une convention de passage pour reprendre le réseau électrique ou leurs branchements. Les travaux sont définis dans le dossier d'avant-projet ci-annexé et évalués par le SMEG à hauteur de 27 621, 27 euros HT soit 33 145, 52 euros TTC, avec une participation financière de la commune évaluée à 9670 euros, ajustable en fonction du montant définitif des travaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le projet sur le réseau d'électricité référencé 24-045-DIS, pour un montant de 27 621.27 euros HT soit 33 145.52 euros TTC selon les conditions définies dans le dossier d'avant-projet et l'État Financier Estimatif ci-annexés ;
- **De solliciter** son inscription au programme d'investissement du SMEG du Gard pour l'année 2026 ainsi que toutes aides auprès d'autres organismes ;
- **D'approuver** la participation financière de la commune, estimative et définitive, et autres frais, dans les conditions prévues à l'Etat financier Estimatif ci-annexé ;
- **D'autoriser** le Maire à signer lesdits documents ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « **Supposer** que les passages sous la chaussée ont été prévus et que donc les raccordements pourront se faire sans qu'il y ait interruption des possibilités d'accès dans cette rue et de circulation ? »

Pierre MAUMÉJEAN précise que la délibération mentionne la mise en place préalable d'une gaine lors des travaux sur les eaux pluviales, permettant la réalisation du projet sans difficulté. Il demande ensuite s'il y a d'autres observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-2	DISSIMULATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE- RUE ÉMILE JAMAIS- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG TERRITOIRE ÉNERGIE GARD	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°4

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PASSE MURAILLE – CHANTIER D'INSERTION DE LA CAMARGUE GARDOISE 2026

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire Adjointe déléguée

Dans le cadre de sa politique d'action pour l'emploi, la commune d'Aigues-Mortes accueille à nouveau, pour l'année 2026, un chantier d'insertion en partenariat avec l'Association Passe Muraille. L'atelier et le chantier propose jusqu'à 12 postes de travail à des personnes éloignées de l'emploi (jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi longue durée et allocataires de l'ASS), orientées par Pôle Emploi et les services sociaux du territoire.

Pour réaliser cette action d'insertion, la commune d'Aigues Mortes contribuera financièrement à hauteur de 15 799.62 euros, correspondant à une participation aux frais de fonctionnement de cette opération. Le chantier d'insertion sera amené à réaliser des travaux d'entretien des espaces verts, d'aménagement paysager et de maçonnerie, sur une durée moyenne estimée à 15 semaines, réparties sur l'année. La nature des travaux sera précisée en fonction des besoins de la commune sur l'année et pourra également être adaptée quant à sa durée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la convention de partenariat pour l'année 2026, ci-annexée, avec l'Association le Passe Muraille ;
- **D'autoriser** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. Lapisardi.

Christian LAPISARDI prend la parole et dit : « Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, bonne année. Donc, je tenais simplement à préciser que cette société est intervenue pour le mur d'enceinte du cimetière. Elle a fait un travail, je trouve, d'excellente qualité et un travail de qualité professionnelle, et je tenais effectivement à les en remercier. »

Pierre MAUMÉJEAN redonne la parole à Mme Népoty.

Marielle NEPOTY souligne l'intérêt de l'action menée et rapporte le ressenti positif de l'association, qui a pu réaliser un chantier valorisant à Aigues-Mortes. Il indique que cette intervention constitue également une forme de mise en valeur pour l'association, laquelle se montre très reconnaissante.

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-3	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PASSE MURAILLE – CHANTIER D'INSERTION DE LA CAMARGUE GARDOISE « PASSE MURAILLE »	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°5

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE – RESTAURATION SCOLAIRE – 2025 / 2028

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Il est rappelé au conseil municipal que la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) sollicite, tous les ans, la commune d'Aigues-Mortes afin de renforcer ses effectifs sur le temps de restauration scolaire. La commune met ainsi à disposition de la CCTC un certain nombre d'agents communaux sur ce temps de restauration scolaire. La dernière convention ayant été établie pour les années scolaires 2022 à 2025, et la CCTC nécessitant toujours de cette mise à disposition de personnel communal, il convient de procéder à son renouvellement selon les conditions prévues à la convention ci-annexée avec une rétroactivité au 1er septembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition ci-annexée,
- **D'autoriser** le Maire ou son Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. Bertrand et ensuite M. Rams.

Olivier BERTRAND prend la parole et dit : « Oui, Monsieur le Maire, nous sommes quelque peu surpris de se rendre compte qu'aujourd'hui, le 14 janvier 2026, vous nous demandez de signer un document qui doit être pris en considération à partir du 1er septembre 2025.

Donc, je trouve ça bizarre qu'on n'ait pas pu, lors des derniers précédents conseils municipaux, le voter en temps et en heure. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN répond que les conventions peuvent habituellement être signées ultérieurement, avec rétroactivité, et que cela n'a aucune incidence. Il donne ensuite la parole à Monsieur Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « Oui, c'est un peu différent, c'est-à-dire que notre point de vue, c'est de prendre acte de la rétroactivité au 1er septembre, explicitement prévue dans la convention et la note de synthèse, et nous approuvons la convention. »

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-4	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA COMMUNE D'AIGUES-MORTES / CCTC	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°6

RENOUVELLEMENT D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN (CST) ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire-Adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et suivants ;

Vu la délibération DCM/2022-35/5.2/18.05 du 18 mai 2022 actant la création d'un CST commun entre la commune et le CCAS d'Aigues-Mortes pour les élections professionnelles du 08 décembre 2022 ;

Il est rappelé au conseil municipal les dispositions de l'article L251-7 du code général de la fonction publique, prévoyant que pour une collectivité territoriale et un établissement public qui lui est rattaché, « *un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné [...]* ».

La commune et son CCAS ont compris l'intérêt de se doter d'un CST commun et l'ont mis en pratique pour les dernières élections professionnelles de 2022.

Dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2026, il convient de se prononcer sur le principe du renouvellement de cette instance commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le maintien d'un CST commun à la commune et au CCAS pour les élections professionnelles de décembre 2026 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-5	RENOUVELLEMENT D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN (CST) ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°7

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Maire-Adjointe déléguée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu les délibérations du conseil municipal relatives au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, notamment la délibération du conseil municipal n°DCM2025-99 du 08 décembre 2025

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, par la création de postes, tel que présenté dans le document ci-annexé.

Par ailleurs il est rappelé que le Maire est expressément autorisé à procéder au recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent pour palier à l'absence des agents momentanément indisponibles par des remplacements temporaires conformément à l'article I332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents en procédant à la création des postes précités ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations. Il donne la parole à M. Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : Oui, Monsieur le Maire. Le groupe Le Revivre souhaite formuler des observations sur l'évolution du tableau des effectifs qui nous est proposé aujourd'hui. Constatons d'abord que la présente délibération conduit à une augmentation immédiate de l'effectif budgétaire qui passe de 203 à 210 postes, alors même que le nombre de postes effectivement pourvus demeure inchangé. Cette évolution se traduit donc par une augmentation du nombre de postes vacants et par un alourdissement potentiel des charges de personnel sans amélioration immédiate du service rendu, sans remonter à des périodes trop anciennes.

On observe que depuis décembre 2020, le nombre de postes d'emploi permanents effectivement pourvus est passé de 176 à 194 agents, soit une augmentation sensible des effectifs réels de 10,3 % sur les cinq dernières années de la mandature, à population équivalente, entraînant une hausse des dépenses de personnel à la fois en volume et sous l'effet de l'évolution des coûts salariaux et des charges sociales.

Pris isolément, chaque ajustement du tableau des effectifs peut se comprendre, mais leur accumulation successive sans qu'une trajectoire globale et prospective des effectifs n'ait été présentée au conseil municipal conduit à une rigidification croissante des charges de fonctionnement qui pèsera durablement sur les marges de manœuvre financière de la commune. À cet égard, malgré nos demandes répétées et malgré un avis favorable de la CADA, nous regrettons vivement que le document valorisation financière et fiscale de la commune, établi par les services de l'État et permettant d'apprécier l'évolution de la situation financière sur plusieurs exercices, ne nous ait toujours pas été communiqué, du fait du refus de l'ordonnateur, en l'occurrence Monsieur le Maire, d'en autoriser la transmission. En tant qu'élus municipaux, cette absence de communication nous prive d'un outil d'analyse objectif et consolidé, pourtant indispensable pour apprécier dans la durée la soutenabilité financière des décisions qui nous sont soumises, et en particulier celles ayant un impact structurel sur les dépenses de fonctionnement, sans remettre en cause l'engagement des agents ni

les besoins des services. C'est cette absence de vision d'ensemble, tant sur l'évolution des effectifs que sur la trajectoire financière globale de la commune, qui motive la position du groupe Le Revivre.

Pour ces raisons et par souci de gestion responsable des finances communales, le groupe Le Revivre votera contre la modification du tableau des effectifs qui nous est soumise. Merci, Monsieur le Maire. »

Pierre MAUMÉJEAN répond à Monsieur Rams qu'il ne dispose pas du document mentionné et qu'il peut s'adresser directement à la DGFIP si nécessaire. Il précise que la délibération porte sur des créations d'emplois correspondant à des remplacements (créations avant suppressions) et que le détail aurait pu être fourni si la question avait été posée. Il donne ensuite la parole à Monsieur Bertrand.

Olivier BERTRAND prend la parole et dit : « Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération uniquement depuis le mois de juillet 2020, lors de votre élection.

Au mois de mars 2020, on a demandé incessamment sous peu de recevoir un organigramme avec une répartition par service.

Malheureusement, cet organigramme ne nous est jamais parvenu. Donc, ce n'est pas possible de se positionner aujourd'hui ou par les précédents conseils municipaux des personnes avec des revalorisations, des changements d'effectifs, des remplacements. Aujourd'hui, on n'a pas de maîtrise, on a une vue d'ensemble, mais comme disait mon collègue Monsieur Rams, on n'a pas de visibilité et c'est bien dommage.

Membre de la commission des finances, je trouve ça quand même pas tout à fait transparent et raisonnable.

C'est ainsi, on va finir le conseil municipal, on va finir le mandat, votre mandature, votre deuxième mandature, et on ne sait pas qui fait quoi et qui est où. À peu près, on a quelques visibilité, mais malheureusement, sur les 241, 244 personnes qui ont travaillé l'an dernier, on ne sait pas qui fait quoi et qui est où.

À part, c'est vrai que je ferai juste une parenthèse avec Madame Népoty ou à la commission concernant donc le CCAS, on a ces éléments-là, ça c'est vrai, et je participe et je t'en suis reconnaissant.

On a ces éléments-là, mais pour les autres services, pour ma part et pour notre équipe, on ne sait pas, on ne sait pas qui fait quoi et qui est où. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN indique à Monsieur Bertrand que l'organigramme officiel, validé en CST, a été transmis et qu'il s'agit du seul en vigueur à ce jour. Il propose ensuite à Monsieur le Président de la commission des finances de prendre la parole. Il donne la parole à M. VIANNET.

Régis VIANET souligne la délicatesse de présenter une délibération sur les ressources humaines en fin de mandature, car cela pourrait laisser supposer l'ouverture de postes supplémentaires. Il précise que les créations ou ajustements de postes sont liés à des besoins de remplacement (départs à la retraite, abandon de postes) et que l'effectif global ne change pas, ce qui correspond au fonctionnement normal de la collectivité. Concernant le ROB et le budget, il explique que la DGFIP a pris du retard dans l'établissement des résultats et bilans annuels, rendant la présentation d'un ROB ou budget prévisionnel avant la fin de mandature délicate. Sur conseil de Monsieur Lachaud de la DGFIP, la commune a donc choisi de ne pas présenter ces documents avant que les résultats de l'année N-1 soient disponibles.

Pierre MAUMÉJEAN répond aux questions de fin de mandat concernant la création de postes. Il précise que sept postes sont concernés : trois adjointes techniques (dont une augmentation d'heures et deux stagiaires pour compenser des départs à la retraite),

un adjoint administratif principal titularisé suite à un CDD, un adjoint administratif transféré à la DEJE, un adjoint d'animation à la crèche (obligation CAF) déjà en place, et enfin un poste créé suite à mutation pour remplacer un agent d'un grade différent. Il souligne qu'aucune création supplémentaire réelle n'est effectuée. Il demande s'il y a d'autres questions ou observations. Il donne la parole à M. Bertrand.

Olivier BERTRAND prend la parole et dit : « Merci. Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Régis. Mon collègue Rams t'a parlé du rapport d'orientation budgétaire, pas du budget. Le budget, on met de côté, il n'y a pas de souci, il y a les élections, et après la future municipalité fera ce qu'elle doit de faire. En revanche, le ROB, c'est juste un truc tout simple, pas besoin d'aller loin. On va à 6 km, au Grau du Roi, on va voir nos collègues et nos amis du Grau du Roi, ils l'ont voté il y a quelques jours. Le rapport, enfin, ils l'ont voté, excuse-moi, ils ont débattu le rapport d'orientation budgétaire. Donc, rien ne vous empêche de le faire. C'est juste une parenthèse pour te répondre. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN reconnaît que rien n'empêche de suivre ou non les préconisations de la DGFIP, et explique que la commune a choisi de ne pas suivre ces communes pour des raisons de prudence, en raison de l'incertitude sur les dotations à venir. Il précise qu'il aurait personnellement été plutôt favorable à l'application de ces recommandations. Il donne ensuite la parole à Monsieur Rams.

Joachim RAMS prend la parole et dit : « Là, donc le Grau du Roi, effectivement, l'a fait, et je complète, la communauté des communes aussi.

Elle l'a fait aussi. On a une difficulté, donc au niveau de ces élections, c'est que l'État, donc, a décidé de les positionner à un moment où les résultats comptables de l'année écoulée ne sont pas, n'existent pas, ne sont pas connus.

C'est sûr, mais ça, Aigues-Mortes n'y peut rien, c'est très dommageable.

C'est bien dommage et j'espère qu'un jour, donc, ça va changer, parce qu'il suffirait de décaler d'un mois ou deux pour qu'effectivement... Alors, en quoi c'est relativement important pour nous ? C'est qu'on a constaté, ces toutes dernières années, une dégradation de la marge d'autofinancement importante. Et la marge d'autofinancement qui a chuté à 604 000 euros en 2024 a été annoncée dans le budget 2025 au même niveau, 600 000 euros. Et quand au niveau d'un budget, donc, on n'enjolie pas un petit peu, donc, les résultats, on peut éventuellement, bien sûr, s'attendre à pire encore. Donc, c'est vrai, il y a une incertitude sur la situation financière, enfin, du moins sur nos marges d'autofinancement qui permettent de financer les investissements, qui est forte et qui est problématique.

Quant à l'outil que je vous ai signalé, c'est-à-dire la possibilité sur trois clics d'ordinateur de faire, d'éditer ce document, valorisation financière et fiscale de la commune, c'est un outil qui me paraît tellement utile que je suis assez étonné quand même que personne n'en ait eu envie d'avoir ce document. Alors, on ne veut pas le faire exister, il s'agit de trois clics d'ordinateur pour que ce soit édité, et si j'en parle, c'est parce qu'une autre commune m'a fourni le document sans problème et ce document est remarquable. C'est-à-dire que sur cinq ans, on a des évolutions effectivement, donc... Alors, nous, on devra s'en remettre, enfin, j'espère que quelle que soit la nouvelle majorité, on demandera quand même à la Cour régionale des comptes de venir faire un point chez nous, parce que ça remonte à la dernière fois en 2010, quoi.

Donc, ça me paraît important, c'est 2010. Le rapport, mais l'exercice comptable compris, c'était 2010, donc ça fait quand même, voilà, beaucoup.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je vous ai dit. »

Pierre MAUMÉJEAN indique se souvenir de l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes mais ne fait pas de commentaire. Il rappelle que le maire du Grau-du-Roi est

également président de la communauté de communes et que le premier adjoint du Grau-du-Roi est vice-président aux finances. Il indique que la commune a suivi la préconisation de Monsieur Lachaud concernant le ROB et le budget technique, en attendant plus de clarté sur les dotations et recettes futures. Il demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Délibération 2026-6	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE	Pour :	24	Groupe majoritaire + S. PIGNAN
		Contre :	5	C. BONATO - J. RAMS – O. BERTRAND – M. POUGENC – C. VANDERBISTE
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°8

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET AUTONOME DU CCAS - EXERCICE 2026

Rapporteur : Régis VIANET, conseiller municipal délégué

Pierre MAUMÉJEAN indique l'arrivée de M. Arnaud FOUREL.

Il est rappelé au conseil municipal qu'afin d'assurer la continuité du service public de l'action sociale, il s'avère nécessaire d'anticiper et de valider avant le vote du budget primitif 2026, le principe de l'attribution au CCAS d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, destinée notamment à contribuer à la couverture de ses charges de personnel.

Le montant total de cette subvention est fixé à **544 200 €**, (cinq cent quarante-quatre mille deux cents euros), identique à celui de l'an passé, et fera l'objet d'une inscription au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 voté lors du prochain municipal courant avril 2026

- Le versement de cette subvention se fera par fractions mensuelles selon les modalités définies ci-après :
 - Janvier 2026 45 350.00 €
 - Février 2026 45 350.00 €
 - Mars 2026 45 350.00 €
 - Avril 2026 45 350.00 €
 - Mai 2026 45 350.00 €
 - Juin 2026 45 350.00 €
 - Juillet 2026 45 350.00 €
 - Août 2026 45 350.00 €
 - Septembre 2026 45 350.00 €
 - Octobre 2026 45 350.00 €
 - Novembre 2026 45 350.00 €
 - Décembre 2026 45 350.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le versement de la subvention d'équilibre au CCAS au titre de l'année 2026 selon les conditions précitées ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Débat :

Pierre MAUMÉJEAN demande s'il y a des questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

Délibération 2026-7	SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT CCAS	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

AFFAIRE N°9

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR ET INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS ET CONSULTATIONS NOTIFIÉS DEPUIS DÉCEMBRE 2025

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote. Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

- 93 MARCHÉ 2026 ASSURANCES COMMUNE ET CCAS
- 94 ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE MME BRUGUIER
- 95 VENTE DE CAVEAU D'OCCASION MME BRUGUIER
- 96 CONVENTION OCUPATION INFRACOS
- 97 ATTRIBUTION CONCESSION CINÉRAIRE MME ARNON ÉPOUSE STÉPHAN ÉVELYNE
- 98 ATTRIBUTION CONCESSION CINÉRAIRE M. ET MME GIMET JEAN-PAUL ET GINETTE
- 01 DÉSIGNATION AVOCAT - CGCB AVOCATS- PROCEDURE EXPULSION SARL LES ENFANTS D'ABORD

Pierre MAUMÉJEAN informe que la SARL « Les Enfants d'abord », gérant l'espace de jeux pour enfants, est en liquidation judiciaire. La gérante n'ayant pas libéré les locaux, la commune engage une procédure d'expulsion afin de récupérer le foncier et les installations, en vue d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour confier le lieu à d'autres prestataires.

Délibération 2026-8	Compte rendu des décisions prises par délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débat ni de vote
--------------------------------	--	---

AFFAIRE N°10

INFORMATIONS ET QUESTIONS ORALES D'ACTUALITÉS

Pierre MAUMÉJEAN concernant l'information qu'il souhaitait donner au conseil, celle-ci venant d'être évoquée, il passe donc aux 2 questions orales d'actualité. Il donne la parole dans un 1er temps à M. RAMS afin qu'il lise la question posée par M. BONATO

Joachim RAMS Merci, Monsieur le Maire. Donc, la question, je la développe pour ceux qui ne l'ont pas vue. Information sur les affectations d'utilisation actuelles ou prévues du

local mis à disposition de la commune par l'association Un Toit pour Tous, situé au logis du Bosquet, ainsi que les principaux aménagements et équipements financés par la commune pour ce local.

Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 10 avril dernier, à l'occasion de l'approbation de la convention de mise à disposition du local situé au logis du Bosquet, vous aviez indiqué que la commune n'avait pas encore arrêté les modalités d'utilisation de ce local, ni les affectations retenues, qu'elles soient permanentes ou temporaires. Lors du conseil municipal du 30 juillet, le conseil a ensuite approuvé la signature éventuelle d'une convention de mise à disposition de ce local, convention très explicite dans son objet, qui prévoyait une affectation exclusive au CCAS pour l'exploitation d'une friperie à vocation sociale et d'ateliers afférents dans le cadre strictement défini. Dans ce contexte, pouvez-vous nous indiquer si cette convention a bien été signée et, le cas échéant, à quelle date, ainsi que la date effective de sa prise d'effet conformément à ces stipulations ?

À défaut, existe-t-il d'autres projets, réflexions ou intentions d'affectation du local qui auraient conduit la commune à envisager d'autres usages, permanents ou temporaires, en complément ou en alternative à celui prévu par la convention approuvée par le conseil municipal ?

Par courrier en date du 11 janvier 2026, signé par le président du groupe Le Revivre, nous vous avons par ailleurs demandé la transmission des conventions signées ou en préparation, ainsi que des éléments financiers relatifs aux travaux, aménagements et équipements afférents, conformément au droit à l'information des élus municipaux. À ce jour, aucun de ces documents ne nous a été communiqué et aucune réponse ne nous a été apportée. Ce que nous regrettons vivement, cette situation ne permettant pas à des élus du conseil municipal d'exercer pleinement leur rôle de suivi et de contrôle. Cette question s'inscrit dans un souci de bonne information des conseillers municipaux, mais également de respect des principes de neutralité et d'égalité de traitement dans l'usage des équipements communaux.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le principe de la mise à disposition que nous avons soutenu, mais de disposer d'une information complète, transparente et conforme aux décisions prises par le conseil.

Enfin, et permettez-moi de le dire avec gravité, si cette intervention devait être l'une des dernières que nous adressons aux maires sortants, nous souhaitons rappeler que la politique d'opacité récurrente qui a trop souvent été opposée aux élus d'opposition tout au long de ce mandat est profondément condamnable au regard des exigences d'un fonctionnement démocratique normal, transparent et respectueux du rôle de chaque élu. Je vous remercie.

Pierre MAUMÉJEAN « précise à Monsieur le « Procureur » Joachim Rams que le local mis à disposition par le bailleur social « Un Toit pour Tous » est affecté à la friperie solidaire. Il rappelle que Madame Népoty interviendra ensuite pour détailler le rôle social de la friperie. Il indique que les investissements de la commune dans le local comprennent l'installation d'une climatisation réversible et la mise aux normes électriques, pour un coût total de 8 616,61 €.

Marielle NEPOTY complète les propos du Maire en présentant l'aménagement du local de 63 m² destiné à la friperie solidaire du CCAS, rendu possible grâce à l'accord des

élus et à une convention signée le 28 août 2025. Elle explique que la friperie permettra aux habitants d'accéder à des vêtements, livres et autres objets à bas prix, issus de dons, dont les bénéfices seront reversés aux actions sociales du CCAS. Cet outil constitue également un levier d'insertion, impliquant les bénéficiaires du RSA dans l'organisation et la gestion de la friperie. Une charte sera mise en place pour garantir la qualité des dons.

Pierre MAUMÉJEAN remercie Marielle Népoty. Il donne la parole à M. Rams.

Joachim RAMS « Non, ce que je veux dire, c'est que nous avons approuvé au mois de juillet donc cette affectation sans réserve et on tenait absolument à s'assurer que les choses s'étaient mises en place, puisqu'effectivement donc l'objectif est tout à fait louable et on n'a aucune réserve là-dessus, bien évidemment. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN remercie M. Rams pour ses propos et demande à M. VIANET s'il souhaite rajouter autre chose.

Régis VIANET souligne l'importance de l'action sociale à Aigues-Mortes au regard des dernières données de l'INSEE, faisant état d'un taux de chômage supérieur à 11 % et de plus de 10 % des ménages sous le seuil de pauvreté. Il insiste sur la nécessité de poursuivre et renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté.

Marielle NEPOTY précise que le local est neuf et en très bon état, permettant d'accueillir les familles et le public extérieur. Il souligne que la friperie favorisera le partage et les échanges, fonctionnera comme une recyclerie, et offrira aux habitants un lieu sécurisé pour déposer des objets de valeur, générant ainsi plusieurs impacts positifs pour la commune.

Pierre MAUMÉJEAN indique qu'il y a une autre question émanant du groupe « Mon Parti, C'est ma Ville » et il invite M. Bertrand à lire sa question.

Olivier BERTRAND : « Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, nous avons appris par voie de presse que certains de vos colistiers ne souhaitaient pas s'associer à votre future liste en vue des élections municipales de mars prochain.

Ces derniers auraient fait le choix de rejoindre la liste menée par Madame Noémie Albecq-Megias. Les récentes publications de cette liste font état de divergences de fond importantes, notamment en matière d'urbanisme, comme l'illustre le dossier du projet du lotissement situé rue d'Esparron. Dans ce contexte, Monsieur le Maire, nous nous interrogeons sur le fait que ces mêmes colistiers siègent toujours au sein du groupe majoritaire du conseil municipal. Le bon sens aurait pu laisser penser qu'ils démissionneraient de ce groupe afin de préparer leur engagement dans la perspective d'une future élection au sein d'un nouveau conseil municipal en cohérence avec leur position actuelle. Nous vous remercions par avance pour les éclaircissements que vous voudriez bien apporter à ce sujet. Merci. »

Pierre MAUMÉJEAN : indique qu'il n'a pas de réponse à la question de Monsieur Bertrand, qu'il ne comprend pas entièrement, et la considère comme relevant d'un procès d'intention. Il propose de donner la parole aux conseillers concernés. Il donne la parole à Patricia Van Der Linde.

Patrician VAN DER LINDE : Madame Patricia Van Der Linde souhaite adresser ses vœux et répond à M. Bertrand qu'elle reste engagée dans ses fonctions jusqu'à la fin du mandat en mars 2026, par respect pour le maire, et les électeurs qui lui ont fait confiance en 2020. Elle indique que sa décision a été prise après discussion avec le maire.

Pierre MAUMÉJEAN remercie Madame Van der Linde pour son intervention et rappelle qu'elle n'y était pas obligée. Puis il donne la parole à M. Vianet.

Régis VIANET précise qu'il rejoint la liste de Noémie Albecq-Mégias, sans faire de déclaration de candidature ce soir. Il rejoint les propos de Madame Van Der Linde, rappelant que les élus doivent respecter la confiance des électeurs jusqu'à la fin du mandat. Il ajoute que les réflexions pour la prochaine mandature pourront se faire ultérieurement et que les électeurs jugeront des propositions lors de la campagne électorale.

Pierre MAUMÉJEAN donne la parole à M. Lapisardi.

Christian LAPISARDI : « Oui. Écoutez, j'avais été élu, j'ai été élu sur une liste, donc la liste de Pierre Mauméjean, donc j'ai décidé effectivement de poursuivre cette action. Je me suis expliqué auprès de Monsieur le Maire sur les raisons pour lesquelles effectivement je ne souhaitais pas continuer sur la liste, donc je rejoins la liste de Noémie Albecq-Mégias.

Et pour ce qui concerne, parce que le point bloquant pour moi était l'urbanisme, donc je me suis expliqué effectivement par écrit d'ailleurs notamment. Voilà, ce sont les informations effectivement que je tenais à vous communiquer, mais j'ai ma responsabilité, j'ai ma liberté et c'est la raison pour laquelle j'ai continué effectivement malgré les propos ou les questions que vous posez à poursuivre jusqu'à la fin de la mandature. »

Pierre MAUMÉJEAN donne la parole à M. GRAS

Yves GRAS confirme, en accord avec ses collègues, qu'ils poursuivent leur mandat jusqu'au bout, précisant qu'ils n'ont jamais voté contre et qu'il n'y a donc pas de raison de démissionner.

Pierre MAUMÉJEAN remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement et leur travail, en reconnaissant que certains débats ont été vifs. Il leur adresse ses vœux pour la nouvelle année. Il informe ensuite de l'état des manifestations taurines : selon les informations disponibles, les activités devraient être suspendues jusqu'au printemps, rendant la tenue de la fête d'hiver mi-février improbable. La décision finale sur d'éventuelles compensations sera prise par le futur comité des fêtes.

Fin du conseil municipal : 19h40